

Délibération n°2021-15

**Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 février 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,**

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Approbation de transformation des emplois BIATSS**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

*(Il s'agit de la transformation des emplois AENES en ITRF)*

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 27
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**La transformation des emplois AENES en ITRF, telle que jointe en annexe, est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 24 février 2021

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY





## Transformation d'emploi BIATSS SOUTENABILITE FINANCIERE

### Coût de la transformation

GRADE	ECH	IND	COUT TOTAL ANNUEL
ADJENES PAL 2C.	8	380	53 274,00 €
ADJ.T.PAL REC.FOR.2C	8	380	53 274,00 €
		<b>Coût de la transformation</b>	<b>0,00 €</b>

GRADE	ECH	IND	COUT TOTAL ANNUEL
ADJENES PAL 1C.	7	415	57 523,08 €
ADJ.T.PAL REC.FOR.2C	7	415	57 523,08 €
		<b>Coût de la transformation</b>	<b>0,00 €</b>